



## Communiqué de Presse

---

Sollicités par l'intersyndicale de l'Université de Rouen sur le projet de loi relatif à la gouvernance et aux nouvelles compétences des universités, les députés de Seine Maritime Valérie Fourneyron, Sandrine Hurel et Christophe Bouillon ont reçu le vendredi 6 juillet une délégation composée de Boris Chaumette (Président de l'UNEF Rouen), Pierre-Emmanuel Berche (enseignant – SNESUP), Jean-Didier Zanos (enseignant – Ferc-Sup-CGT), Jean-Pierre Lavignasse (enseignant – SNESUP), Catherine Piquemal-Pastré (Maître de Conférence faculté de droit) et Pierre Hébert (SNASUB-FSU).

Le texte, présenté en urgence par le Gouvernement (d'où une concertation a fortiori rapide avec les différents acteurs du monde universitaire), devrait être en débat à l'Assemblée Nationale à partir du 23 juillet après une première lecture au Sénat.

Priorité affichée de l'équipe gouvernementale, ce projet de loi se limite pour l'heure à une refonte de la gouvernance des universités et ne porte aucune ambition pour l'ensemble de l'enseignement supérieur. Il s'agit selon nous d'une occasion manquée de se doter d'une politique ambitieuse et globale pour la qualité de la formation de nos étudiants (vie sociale, réforme du 1<sup>er</sup> cycle...). Pour autant, ce projet n'est qu'une première étape et ouvre la porte à une série de réformes futures dont les conséquences – sur lesquelles il sera difficile d'agir une fois la loi entérinée – pourraient mener à une forte dégradation du service public de l'enseignement.

Une première concertation entre la Ministre de l'enseignement supérieur, Madame Pécresse, et les représentants syndicaux des étudiants et des personnels, a permis de revenir sur la dimension du Conseil d'Administration, la sélection en Master et le caractère optionnel de l'autonomie.

S'il convient de saluer ces avancées, plusieurs interrogations demeurent :

- sur l'accompagnement financier absent du collectif budgétaire 2007 (le Parti Socialiste pour sa part avait proposé une augmentation des moyens de 10% par an sur 5 ans pour aboutir à 3% du PIB). Un engagement pluri annuel au travers d'une loi de programmation doit être obtenu,
- sur les critères retenus pour fixer, pour chaque Université, l'enveloppe globale et les effectifs,
- sur l'unité du service public, la cohésion des équipes et le statut des personnels
- sur les pouvoirs du Président et du CA en matière de recrutement de contractuels et de nomination des enseignants dans les différentes UFR (comités de sélection controversés avec notamment la remise en cause de l'indépendance scientifique des universitaires),
- sur les modalités d'élection au sein du Conseil d'Administration, et de désignation du Président,
- sur la dévolution du patrimoine mobilier et immobilier aux universités, qui ne fera que renforcer les inégalités territoriales. A titre d'exemple pour l'université de Rouen, le patrimoine immobilier nécessite pour son entretien environ 16 millions d'euros par an alors que le budget ne permet de lui consacrer que 50% de cette somme.
- sur l'articulation entre l'université, la recherche, les pôles de compétitivité,
- sur les doctorants et post-doctorants.
- Sur les outils d'évaluation des contrats Etat / Université

A l'issue de nos échanges, il a été convenu de relayer à l'occasion du débat parlementaire l'ensemble de ces points.

**Valérie FOURNEYRON**

**Sandrine HUREL**

**Christophe BOUILLON**